



C. I. R. E. P.
Comité Indépendant Relation Enseignants Parents
Ecole Primaire des Buissons
Association non affiliée et apolitique - loi 1901



Marolles, le 05 janvier 2012

Objet : réflexion autour de la pause méridienne.

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Difficultés constatées sur le temps du déjeuner dans les écoles

Depuis de nombreux mois, les enfants demi-pensionnaires sont confrontés à des difficultés pendant leur temps de repas dans 2 écoles marollaises sur 3.

En effet, alors que les effectifs scolaires diminuent, nous constatons paradoxalement une augmentation sensible de la fréquentation des enfants au repas de midi.

Aujourd'hui, plus de 80% des enfants déjeunent dans nos cantines, contre 60% il y a quelques années.

Ce constat s'explique notamment par une augmentation du nombre de foyers marollais dont les deux parents sont en activité professionnelle.

En conséquence, pour permettre à nos enfants de déjeuner dans de meilleures conditions, nous menons actuellement de concert avec la commune, l'Education Nationale et les représentants de parents d'élèves une réflexion sur de nouvelles modalités d'organisation du temps de pause méridienne.

Quels sont les faits ?

Alors qu'à l'école maternelle des Buissons, la prise de repas se fait en un seul service d'environ une heure, à l'école de la Forêt et à l'école élémentaire des Buissons, elle se fait sur deux services d'environ 35 minutes maximum dans des réfectoires saturés et dans une ambiance sonore fatigante et difficilement tolérable. Il arrive parfois que les enfants n'aient pas le temps matériel de terminer dans de bonnes conditions leur repas, et en règle générale les enfants du second service n'ont pas de pause avant de retourner en classe.

Les personnels encadrant la pause méridienne rapportent régulièrement des témoignages désolés devant une telle situation.

Pour être objectif, on ne constate pas ce climat agité à l'école maternelle des Buissons.

Tentatives partielles d'amélioration

Depuis deux ans, la commune a tenté divers aménagements :

- Achat de mobiliers « anti bruit » (revêtement de tables, pieds de tables et chaises).
- Orientation différente des tables pour pouvoir accueillir plus d'enfants.
- En élémentaire Buissons, utilisation d'une salle supplémentaire mais inadaptée à la prise de repas car trop bruyante.
- A l'école de la Forêt, décalage de l'heure d'arrivée à 11h50 du premier groupe demi-pensionnaire pour « gagner » 10 précieuses minutes.

Ces tentatives d'aménagement ne sont pas suffisantes, le déroulement des repas pour une majorité d'enfants reste difficile et préjudiciable aux bonnes conditions d'apprentissage nécessaires pour le reste de la journée.

Proposition d'aménagement du temps de repas

Aussi, la réflexion menée en concertation aboutit à la proposition suivante : **accroître le temps de pause méridienne à 2h au lieu de 1h30 aujourd'hui.**

Ainsi, les enfants disposeraient d'un temps rallongé pour la prise de repas et pour un vrai moment de détente ; deux services pourraient ainsi se succéder par école et permettre aux enfants de déjeuner dans un temps respectueux de leurs besoins et dans un climat sonore bienveillant pour tous.

La rentrée se ferait à 8h30, les cours se termineraient le matin à 11h30, ils reprendraient à 13h30 pour s'achever à 16h30.

Ce fonctionnement est bien connu en Val-de-Marne et sur le Plateau Briard puisque toutes les communes voisines de Marolles ont déjà adopté depuis longtemps ces horaires.

C'est la seule solution pérenne qui a été trouvée à l'issue de notre réflexion.

Conséquences du réaménagement de la pause méridienne

Elle pose néanmoins deux questions :

- 1^{ère} question : que le temps de 2h ne soit pas trop long pour les enfants.
- Proposition : le service Enfance-Jeunesse de la commune a déjà réfléchi aux propositions d'animations qu'il serait amené à développer. Cette pause méridienne deviendrait aussi un temps d'expression et de détente encadré par les animateurs du centre de loisirs. Des animations, dont la participation des enfants se ferait sur la base du volontariat, seraient développées avant ou après le service de cantine.
- 2^{ème} question : que fait-on du temps de soutien scolaire qui est actuellement assuré à 8h30 pour certains enfants ?
- Proposition : l'aide personnalisée serait logiquement déplacée, selon les orientations des équipes pédagogiques.

Cette modification d'horaires réglerait deux difficultés de fonctionnement pour les familles.

- 1^{ère} difficulté : certaines familles déposent leurs enfants collégiens à 8h30 avant de déposer les maternels ou élémentaires à 9h. Rapprocher les différentes rentrées des classes permettrait de rationaliser le temps des familles.
- 2^{ème} difficulté : on constate de plus en plus d'enfants arrivant entre 8h15 et 8h30 aux accueils du matin. Mettre la rentrée scolaire à 8h30 permettrait à certaines familles de ne pas avoir recours aux accueils.

Certes, les enfants auraient à se lever 30 minutes plus tôt pour certains ; toutefois, la qualité de vie des enfants ainsi gagnée sur les temps de repas et de détente compenserait largement et très favorablement un réveil un peu plus matinal.

Il en découlerait une plus grande qualité d'écoute et une plus grande disponibilité des enfants dès la reprise des cours l'après-midi.

Comme vous le constatez, cette réflexion, longue à mûrir compte tenu de l'enjeu, verrait aujourd'hui une issue prometteuse dans l'allongement du temps de pause méridienne.

Discussion publique

De manière à vous exposer l'ensemble du dossier, la commune et les représentants de parents d'élèves vous convient à une grande réunion publique **le samedi 4 février, à 10h, au Centre de Loisirs des Buissons** (GS1 face à la grille d'entrée).

Afin de permettre à tous les parents d'y assister, la commune mettra en place un service de garde d'enfants le temps de la rencontre que nous achèverons par le traditionnel verre de l'amitié.

A l'issue de la réunion, un livre ouvert sera installé en mairie du 6 au 17 février, tout comme sur le site de la ville (www.mairie-marolles.fr), afin que chaque famille s'exprime largement sur le sujet.

Ensuite, une décision définitive sera prise pour être transmise début mars à l'Inspecteur d'Académie avant une éventuelle mise en place à la rentrée de septembre 2012.

Sachant pouvoir compter sur votre participation et votre engagement à faire aboutir une question fondamentale pour l'intérêt de nos enfants.

Et dans l'attente du plaisir de vous retrouver début février.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Alain JOSSE

Maire de Marolles-en-Brie



Marianne MAHJOUR
Présidente du CIREP

Bernard KAMMERER

Ajoint au Maire, chargé des Affaires
Scolaires

Alexandra MOUTEREAU
Présidente du conseil local FCPE de
Marolles

Christine RELECOM

Adjointe au Maire, chargée de la
Jeunesse

Hakima SLIMANE
Présidente du CREP